

Rapport d'Enquête V3 de mars 2021 sur l'Homicide de Patricia Bouchon le 14 février 2011

par *Brigitte Picart*

I- INTRODUCTION

La première version de ce rapport d'enquête faisait suite à la diffusion en 2014 d'un reportage sur cette affaire dans la série **Non Éluclidé** de France 2. La dernière version de mars 2021 reçoit son point final quelques mois seulement avant le procès en appel de Laurent Dejean qui a été condamné pour ce crime.

Les citations et minutages se réfèrent au reportage sur [Daily Motion](#). Le lien ouvre un nouvel onglet. Les initiales PDA se réfèrent au journaliste Arnaud Poivre d'Arvor, CB à Christian Bouchon et NE à Non Éluclidé.

II- LES PROBLÈMES AVEC CE RÉCIT:

Dans cette affaire l'esprit bute sur plusieurs faits qui défont la logique:

- Qu'est-ce qui a amené la victime à s'engager dans l'impasse obscure (« *Il n'y a aucun éclairage sur le chemin* » PDA à 17:53), alors qu'elle « *... courait toujours dans les endroits éclairés parce que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, c'était quelqu'un de monstrueusement peureux* » (CB à 30:40)
- Pourquoi la plus grosse tache de sang donne-t-elle l'impression que le sang a été versé d'un récipient?
- Pourquoi la victime ne portait-elle pas de blessures défensives aux avants-bras comme c'est toujours le cas quand une personne essaie de se protéger d'une attaque?
- Pourquoi le véhicule qui a été entendu quittant l'impasse lentement, a-t-il roulé sur une plate-bande sur un ou deux mètres?
- Pourquoi l'occupant de la Clio a-t-il gêné la circulation du livreur, qui l'a évité de justesse?
- Comment le tueur savait-il que la victime, après une interruption de 15 jours, reprendrait le jogging ce matin-là, et qui plus est une heure plus tôt que d'habitude?



Nous pensons que la réponse à ces questions se trouve dans un déroulement des faits complètement différent du scénario suggéré par les indices trouvés dans l'impasse, et que ces indices sont des faux mis en place par le coupable pour bernier les enquêteurs afin de rester impuni.

Nous savons que statistiquement, sur dix homicides, neuf ont été commis par un proche. De plus le crime a eu lieu alors que le mari était à Bouloc, non pas pendant un des cinq jours de la semaine qu'il passait à Bourg-en-Bresse, ce qui augmente encore la probabilité qu'il est coupable de ce crime.

Le mari de la victime, Christian Bouchon, avait un double motif pour tuer son épouse:

- d'une part, il voulait vendre la maison de Bouloc et s'installer ailleurs pour des raisons professionnelles, alors que Patricia voulait y rester,
- d'autre part il avait déjà une liaison avec une autre femme au moment des faits, donc un mobile supplémentaire. Après le décès de son épouse il s'est rapidement mis en couple comme le montre la photo *infra*, et installé à Aurillac.

Dans une logique purement financière, se débarrasser de Patricia permettait à CB de vendre la maison et de refaire sa vie avec sa nouvelle compagne sans perdre de temps ni d'argent dans un divorce. Voilà qui répond à l'éternelle question « À qui profite le crime? »

Son alibi pour l'heure présumée de l'homicide est qu'il dormait. Certes on ne peut reprocher à personne de dormir à 4H du matin mais d'autre part, rien ne peut confirmer cet alibi et CB peut mentir. Cependant les enquêteurs, n'ayant trouvé d'indice ni au domicile conjugal ni dans l'auto de CB, et les pneus du véhicule ne correspondant pas aux traces laissées sur la plate-bande dans l'impasse, ont écarté CB comme suspect (NE à 31:50). Mais étant donné la haute probabilité de sa culpabilité et l'importance du mobile financier du mari, on doit considérer que l'absence d'indice de prime abord ne signifie pas forcément que CB est innocent: il peut très bien avoir préparé son crime de manière à ne laisser aucun indice.

Il est aussi important de noter que CB n'avait aucune attache à Bouloc. Il n'y venait que le weekend et n'y avait aucun ami. Aussi de ce point de vue, il était plus facile pour lui de commettre le crime que pour un habitant du village ou des environs qui connaît tout le monde et qui devrait, après le crime, vivre dans une ambiance traumatisée et soupçonneuse sans se trahir. Le maire de Bouloc a lui-même dit que le crime a traumatisé le village entier et que l'atmosphère après le crime était extrêmement lourde.

Malgré sa ressemblance frappante avec le portrait robot il était improbable que les villageois reconnaissent Christian Bouchon car dès le début de l'affaire il s'était retranché pour échapper aux médias. Alors que l'enquête piétinait depuis trois ans et que la frustration se faisait sentir, trente villageois ont cru reconnaître Laurent Dejean qui a un visage plus carré, parce que ce dernier portait un bonnet noir comme le portrait robot.

Christian Bouchon fait carrière dans la grande distribution Bricolage et était en 2015 patron d'une grande surface. Au cours de sa carrière il a travaillé dans plusieurs villes de France et les déménagements assez fréquents font partie de son choix de carrière. C'est un homme intelligent et il a le sens pratique. Il est tout-à-fait capable, dès lors qu'il a décidé de tuer sa femme, d'imaginer un scénario fictif

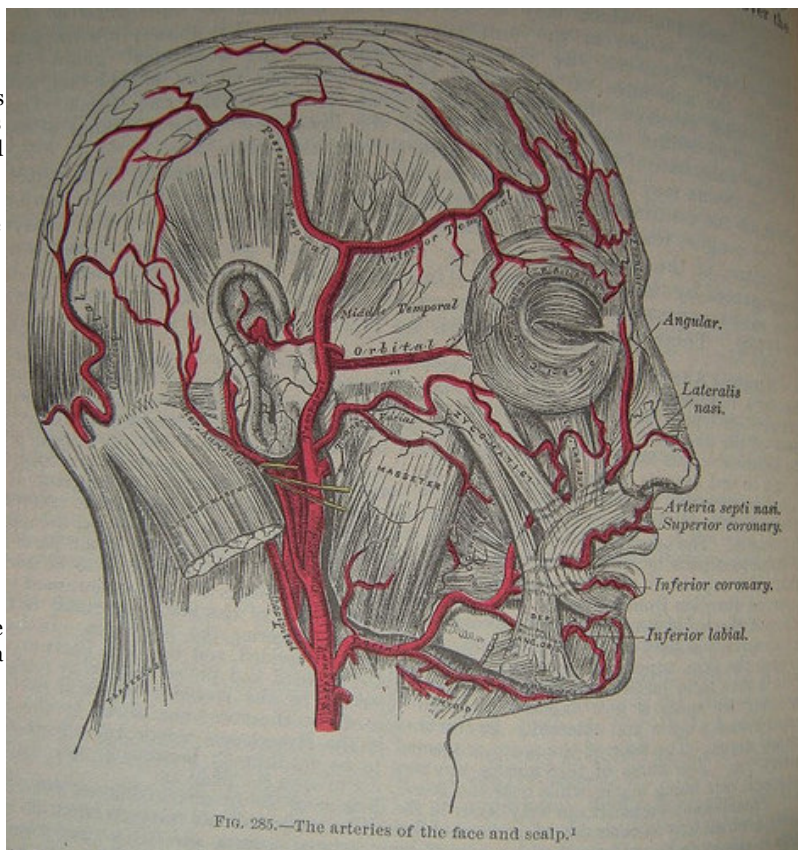
et de semer de faux indices pour que l'enquête s'enlise et ne soit jamais résolue, quitte à ce qu'un innocent soit condamné à sa place. En tant que chef d'entreprise, il est à l'aise dans les rapports avec ses subalternes. Il peut très bien avoir eu envers les enquêteurs la même attitude de patron pour faire pression sur eux (« *Je veux savoir qui a tué ma femme!* »), afin qu'ils mettent la main au collet de quelqu'un sans être trop pointilleux avec les preuves, pourvu que la pression se relâche. Pour toutes ces raisons CB est notre suspect n°1.

Nous allons donc mettre notre théorie du crime à l'épreuve et étudier les indices et ensuite nous proposerons un scénario qui prend en compte tous ces indices.

III - LES INDICES:

1. **Les taches de sang présentes:** il y en a deux, une petite et plus loin vers le bout de l'impasse, une grande correspondant à un litre de sang. Ce sang aurait été versé au cours de l'agression et l'altercation entendue par les riverains. Le rapport d'autopsie nous apprend que la victime présente des fractures ouvertes: l'une entre les yeux et l'autre derrière l'oreille droite. On peut imaginer que la victime a reçu la fracture au nez et perdu un peu de sang, qu'elle a continué à fuir son attaquant qui l'a rattrapée et lui a infligé la fracture derrière l'oreille droite, et que cette dernière a saigné abondamment.

Mais comme le montre la planche anatomique à droite, ni l'une ni l'autre des fractures ouvertes n'a pu causer la grosse tache de sang car le système sanguin ne présente pas de vaisseau suffisamment gros à l'emplacement des lésions pour qu'un litre de sang s'en écoule dans un bref laps de temps. Rappelons que l'un des deux Allemands a entendu l'auto repartir lentement. Certes on n'a pas de durée précise mais en toute logique l'auto est repartie, croit-on, avec le corps de la victime au maximum cinq minutes après que les éclats de voix aient été entendus. Or il est impossible qu'un litre de sang se soit écoulé de l'une ou l'autre plaie dans un temps si court.



2. **Les taches de sang absentes:** D'après les enquêteurs le tueur a poursuivi la victime à pieds, ce qui veut dire qu'il l'a ensuite portée sur plusieurs dizaines de mètres jusqu'à l'auto. Si c'était le cas en réalité, des gouttes de sang s'écoulant des blessures auraient été trouvées au sol ou il n'en a été trouvé aucune.

Qui plus est, aucune éclaboussure de sang faite au moment des coups responsables des deux fractures, n'a été observée par terre.

Et enfin, aucune goutte à proximité de la grosse tache n'a été trouvée, alors que selon le scénario, la victime est décédée à cet endroit.

Etant donné que les deux taches de sang présentes dans l'impasse ne correspondent pas au scénario d'une poursuite, d'une attaque puis d'un enlèvement du corps dans l'impasse, nous en concluons que le sang qui a formé ces taches a été versé d'un récipient à une dizaine de centimètres au-dessus du sol. Nous sommes donc en présence d'un faux indice, et si le sang est un faux indice on peut aisément penser que les autres indices sont faux eux aussi.

3. **La tache de sang à Villematier:** Nous avons appris en mars 2021 lors de la diffusion d'un reportage sur cette affaire dans la série *Affaires Criminelles* sur TFX/TF1 que Laurent Dejean avait signalé aux enquêteurs avoir trouvé une tache de sang à proximité de la buse où le corps était caché. Si c'était lui qui avait caché le corps (et commis le crime), aurait-il fait ce signalement? Cet acte ne pouvait venir que d'une personne innocente qui ne savait pas qu'un cadavre était caché tout près de là.

4. **La trace de pneu:** La présence de cette longue empreinte sur la plate-bande n'a pas d'explication logique dans le scénario d'une attaque dans l'impasse et un départ précipité. En effet au moment où cette empreinte a été faite, le couple d'Allemands a vu l'auto « *quitter doucement l'impasse* » (NE à 17:33). Cela veut dire que le conducteur a roulé sur la plate-bande **délibérément** pour y laisser cette empreinte bien visible. Il ne s'agit pas du tout d'une empreinte laissée par mégarde dans la fuite. L'auteur du crime **voulait** que les enquêteurs trouvent cet indice et en tirent des conclusions erronées: que l'homicide a eu lieu dans l'impasse et que l'auteur du crime, propriétaire d'une Clio, a emporté à bord le corps sans vie de Patricia Bouchon. Tout ceci est faux.

5. **La durée de l'attaque** Au vu des objets et du sang dispersés le long de l'impasse, les enquêteurs estiment que l'attaque a duré environ quinze minutes. Mais une femme aussi petite et fluette que Patricia n'aurait jamais pu résister à un homme de taille moyenne! Il l'aurait neutralisée immédiatement. À lui seul ce fait aurait dû avertir les enquêteurs que leur scénario ne tenait pas.

6. **La victime à moitié déshabillée:** Après la découverte du cadavre les enquêteurs, voyant que les vêtements du haut étaient relevés et ceux du bas étaient baissés, ont conclu que l'agresseur avait un mobile sexuel. Ils ont donc cherché l'auteur du crime dans le *Fijais* puis parmi les personnes de sexe mâle dont le style de vie pouvait correspondre à une tentative de viol

infructueuse suivie d'une série de coups et blessures aboutissant au décès de la victime. Notons au passage que même chez un homme très ardent, une impasse pierreuse à la mi-février pouvait difficilement convenir à un rapport sexuel, ce qui jette le doute sur ce mobile.

7. **La voiture Clio:** Si l'homme au volant de cette voiture stationnant à la sortie d'un tournant en empiétant sur la chaussée avait voulu qu'on se souvienne de lui à coup sûr, il n'aurait pas pu faire mieux. S'il était à l'affût de la joggeuse pour l'agresser, ne se serait-il pas, au contraire, garé dans un endroit discret afin de ne pas être remarqué par un passant éventuel? Comme avec la trace de pneu, il **voulait** être vu pour faire croire que l'auteur du crime possédait une Clio, et l'empreinte de pneu trouvée dans l'impasse corrobore cette impression.

Le stationnement dangereux et illégal de la Clio dans les circonstances nous amène à penser que l'occupant n'était pas là pour agresser la joggeuse, mais **pour détourner l'attention d'elle**, car la joggeuse n'était pas Patricia Bouchon, et si le livreur qui l'a croisée et illuminée de ses phares l'avait décrite aux enquêteurs avec ses rondeurs féminines, ceux-ci auraient compris, après la découverte du corps, que cette joggeuse n'était pas Patricia car Patricia, amaigrie, en était dépourvue.

Avec une joggeuse inconnue, le scénario de l'attaque dans l'impasse se serait effondré et la fausseté des indices serait apparue. Nous avons vu quels efforts la gendarmerie a déployés pour retrouver la Clio et son propriétaire, mais l'identité de la joggeuse n'a jamais été mise en doute. La ruse a bien marché!

En résumé, tous les indices trouvés dans l'impasse, de même que la joggeuse courant sur la route et l'automobiliste à l'arrêt au volant d'une Clio et l'état semi-deshabillé de la victime sont de faux indices destinés à tromper les enquêteurs, et cette tromperie a jusqu'à présent été couronnée de succès.



► **Le rapport d'autopsie:** (NE à 52:00) Il nous apprend que la victime, outre les fractures ouvertes dont nous avons déjà parlé, présentait aussi des plaies contuses au visage, des lésions aux muscles du cou, au cartilage du larynx, et une fracture des vertèbres cervicales C4 et C5. Pour expliquer la cause du décès, le Dr Marc (NE à 54:12) fait la démonstration de la technique employée appelée en Anglais « rear naked chokehold ou « RNC », une technique que l'on trouve dans les arts martiaux et le combat de style commando...« ou dans certaines professions qui sont autour de la sécurité » (NE à 54:30). Cette prise permet de faire perdre connaissance à la victime en arrêtant le flux artériel et veineux. Poussée à l'extrême elle cause à la fois la strangulation et la rupture des vertèbres et de la moelle épinière, lésions constatées sur la victime. Ce n'est donc pas l'hémorragie qui a été fatale.



Cependant rien ne prouve que toutes les lésions ont été infligées dans un seul temps ni dans un seul lieu. C'est pourquoi il faut distinguer les lésions internes des lésions externes, les unes étant sèches, les autres sanglantes. Nous pensons que les lésions internes létales causées par la prise dite « RNC » ont été infligées à la victime alors qu'elle dormait dans le lit conjugal à son domicile. Il s'agit des lésions aux muscles du cou, au cartilage du larynx et la rupture fatale de la moelle épinière et des vertèbres cervicales. Ces lésions n'ont pas laissé de trace sur le lieu du crime et les enquêteurs ont fait l'erreur de chercher des traces de sang dans le domicile et dans la voiture du mari, et n'en ayant pas trouvé, ils l'ont rayé de la liste des suspects.

Sous réserve de confirmation par un médecin légiste, les [plaies contuses](#) au visage n'ont pu être causées que *post mortem* car si la victime avait été vivante il se serait produit immédiatement des œdèmes.

Les autres lésions externes, les fractures au nez et derrière l'oreille, ont aussi été administrées *post mortem* en extérieur, juste avant le dépôt du corps dans la buse près de Villematier. Ainsi aucune projection de sang ne risquait de salir le domicile et incriminer CB. De même pour ne porter aucune trace du crime sur le corps, CB a frappé le visage de sa femme au moyen d'un objet contondant et non pas avec les mains ou poings comme le dit le reportage.

Les lésions qui auraient dû être présentes si le scénario d'une attaque dans l'impasse était vrai, à savoir les blessures défensives aux avant-bras sous forme d'ecchymoses, ou même des traces de doigts serrant les poignets pour dégager de force le visage de la victime, brillent par leur absence mais les enquêteurs n'ont pas relevé cette anomalie. De même le corps de la victime ne présente **aucun autre signe de lutte** car les indices trouvés dans l'impasse évoquent une lutte de plusieurs minutes entre un homme et un femme de 45kg pour 1,60m. Avec cette stature elle aurait été facilement jetée à terre, traînée, malmenée, mais pas la moindre égratignure n'en témoigne.

► **Une prise de sang** correspondant aux taches de sang trouvées dans l'impasse, a été faite sur la victime après l'embarquement du cadavre dans la Clio. Il serait intéressant de savoir si la compagne de CB a une formation d'infirmière car alors cette opération lui serait très habituelle et elle aurait pu être déterminante dans l'élaboration du scénario fictif de l'agression dans l'impasse.

On comprend alors pourquoi l'auteur du crime a caché le cadavre: tant qu'il restait introuvable, on attribuait la cause du décès quasi-certain à l'importante hémorragie constatée, ce qui validait le scénario de l'attaque dans l'impasse et innocentait le mari dont le domicile ne portait aucune trace de sang. Mais après la découverte du corps et l'autopsie, plusieurs faits troublants jettent le doute sur le scénario d'origine:

1. la révélation que le décès a été causé par la rupture du rachis, non par l'hémorragie;
2. l'incohérence entre la quantité de sang répandu et l'emplacement peu vascularisé des blessures ouvertes;
3. et la présence de plaies contuses sur le visage mais pas d'œdèmes, indiquant que les coups au visage ont été portés *post mortem*.
4. la chaussure de sport trouvée à proximité du corps, faisant la paire avec celle que portait la victime: si le lacet était dénoué, cela voudrait dire que la dernière fois que la victime l'avait touché, c'était pour enlever la chaussure, donc qu'elle n'était pas sortie courir ce matin-là.

Le séjour du corps dans l'eau en position ventrale a effacé les indices, en particulier la marque de la piqûre au creux du bras, là où a été faite la prise de sang. Tout cela faisait partie de la stratégie des coupables car c'est pour cette raison qu'ils ont placé le corps en-dehors du rayon de dix kilomètres habituellement inspecté par les battues en cas de disparition inquiétante. En effet il existe de nombreuses buses identiques partout aux environs de Bouloc. C'est uniquement la distance de plus de dix kilomètres du centre de Bouloc qui a motivé le dépôt du corps à cet endroit, car cela rallongerait la durée du séjour du corps dans l'eau. Pour ces raisons le scénario d'origine devient très incertain et l'évidence de tricherie avec le sang, les blessures et la véritable cause du décès devrait orienter les soupçons vers le mari car ces efforts considérables de tromperie et de dissimulation montrent que l'auteur du crime avait soigneusement préparé la supercherie pour tromper les enquêteurs et rester impuni. Et qui dit faux indice dit assassinat.

IV - UN SCÉNARIO PLAUSIBLE:

Vendredi 11 février 2011: Comme d'habitude CB prend l'avion à Bourg-en-Bresse, où il travaille en semaine, et rentre à Toulouse en fin d'après-midi. A Toulouse il prend sa voiture au parking de l'aéroport et rentre à Bouloc.



Dimanche 13 Nicole C., la compagne de CB, fait le voyage Bourg-Toulouse au volant de sa Clio. Dans ses bagages elle a une tenue de jogging et des vêtements de rechange pour CB, y compris des chaussures.

Dans la nuit du dimanche au lundi 14, CB tue sa femme dans le lit conjugal pendant qu'elle dort en lui faisant une prise RNC telle que décrite ci-dessus. C'est un des vigiles de son magasin qui lui a appris à la faire correctement.

Puis il habille la morte de ses vêtements de jogging sans monter le pantalon jusqu'à la taille et sans baisser le pull ni le soutien-gorge sur la poitrine. Il lui enfle une seule de ses chaussures. Cet habillage fait à moitié lui fait gagner du temps car ce n'est pas facile d'habiller un corps inerte, surtout quand c'est celui de sa femme qu'on vient de tuer. Il rassemble les divers objets qu'on trouvera dans l'impasse: mèches de cheveux, perce-nez, boucle d'oreille etc.

Sa compagne et complice l'attend en voiture devant la maison et il y dépose le corps de sa femme; puis ils se rendent au lieu de dépôt du corps près de Villematier. Elle fait une prise de sang au cadavre et le recueille dans un bocal. On peut penser que la tache de sang que Laurent Dejean a vue dans ces parages et signalée aux enquêteurs s'est produite à cause d'une maladresse ou d'un faux pas qui aurait fait déborder le sang du bocal.

Pour faire des plaies ouvertes CB frappe sa femme au visage mais ne parvient pas à faire couler le sang, alors il frappe là où il y a des os, entre les yeux et derrière l'oreille droite. Ces plaies « expliqueront » le sang trouvé dans l'impasse et feront croire, avec les autres objets, que la mort de la victime est survenue à l'issue d'une attaque et tentative de viol chaudement résistées. Puis CB avec l'aide de sa complice dépose le corps dans la buse. Il semble difficile pour une seule personne de cacher aussi bien le corps. En effet il a fallu qu'un chasseur descende dans le fossé et se penche pour regarder dans la buse pour que le corps soit enfin trouvé car de la route parallèle au fossé, il était invisible. Ce fait nous a alerté sur la probabilité d'un crime commis à deux.

De retour à la voiture CB se met à nu, se sèche et revêt les vêtements de rechange que lui a apportés sa complice. Les vêtements souillés et mouillés repartiront avec la complice.

CB a choisi l'impasse comme lieu fictif du crime parce qu'elle est près de chez lui, les objets appartenant à Patricia resteront intacts à l'abri de la circulation jusqu'à ce qu'on les trouve, et pour pouvoir laisser une empreinte de pneu dans la plate-bande nue. Ils s'y rendent.

Il verse un peu de sang et dépose des indices à proximité, donnant corps au scénario de la victime échappant à son agresseur après avoir perdu du sang la première fois. Une cinquantaine de mètres plus loin, devant la troisième maison où vivent les Allemands, il (ou elle) verse le reste du sang en une seule fois et parsème quelques autres objets autour, là aussi pour créer l'illusion que la victime, affaiblie par la perte de sang, a succombé à ses blessures à cet endroit.

En simulant une altercation avec sa complice, CB attire l'attention des riverains qui se souviendront des éclats de voix en apprenant la disparition de la victime et seront des témoins auditifs.

Pour parfaire la tromperie, CB veut un témoin oculaires de la Clio. Grâce à un repérage préalable, il sait que le livreur passe à proximité de l'impasse entre 4H40 et 4H50, et personne d'autre. C'est pourquoi il a choisi ce moment pour « faire son numéro » avec sa complice: à l'approche du livreur la complice, déguisée en joggeuse, se met à courir sur la route tandis que CB place la Clio de façon à ce que le livreur doive freiner pour éviter une collision.

Ensuite la complice repart à Bourg-en-Bresse en Clio avec les vêtements du crime et CB, vêtu de propre, rentre à pied chez lui en cinq minutes. Il n'y a aucune trace du crime ni sur lui, ni dans sa maison ni dans sa voiture.

V - LES FAILLES DANS LE SCÉNARIO DES ENQUÊTEURS:

1. Si l'auteur du crime est inconnu de la victime, on ne comprend pas la logique d'emporter le cadavre en voiture car ce cadavre saigne et va laisser des traces. Ce qu'il peut gagner en cachant le corps, il le perd en ayant l'ADN de la victime dans sa voiture. La seule solution serait de faire disparaître l'auto mais même cette disparition serait suspecte. La preuve en est que Laurent Dejean, ancien propriétaire d'une Clio, est devenu suspect n°1 quand il n'a pas su dire ce qu'était devenue son auto.
2. L'heure à laquelle la joggeuse a été vue: Il fallait qu'elle soit vue, ainsi que l'homme dans la Clio, pour accréditer le scénario de l'impasse et l'heure du crime, mais à l'heure habituelle du passage de Patricia, il n'y avait pas de circulation. C'est pourquoi CB a inventé une explication, ou plutôt, DEUX explications, contradictoires, pour que Patricia fasse son jogging une heure plus tôt que d'habitude le jour de l'attaque:

En effet le 31 octobre 2011, huit mois et demie après le drame, au cours d'une émission de Radio Sud le journaliste Dominique Rizet, spécialiste respecté des affaires criminelles, explique que ce jour-là Patricia Bouchon était sortie faire son jogging une heure plus tôt que d'habitude. Il n'a sans doute pas inventé cette info. C'est ce reportage radio qui a motivé un auditeur d'ouvrir un fil de discussion sur le forum Non Éluclidé de France 2, aujourd'hui disparu. Hélas, l'émission n'est plus accessible (si elle l'a jamais été!) mais nous avons la chance que l'auditeur ait mentionné l'heure de sortie inhabituelle de la victime sinon cet indice précieux serait à jamais perdu.

Sujet : L'affaire Patricia BOUCHON	ALERTE LE MODÉRATEUR
Posté le 31-10-2011 à 17:13:50	ALERTE LE MODÉRATEUR
Ayant entendu cet après-midi une émission radio où il était largement question du meurtre de Patricia BOUCHON, je me permets de créer un sujet sur cette affaire. Cette émission n'est pour l'instant pas encore en ligne, mais il s'agissait d'"Enquêtes et Investigations" de Karim HACENE avec comme invité Dominique RIZET. http://www.sudradio.fr/162/hac [...] tignations/	

Selon Dominique Rizet, ce chemin de terre était vraiment tout proche de son domicile... Autre information donnée dans l'émission: elle avait pour habitude d'aller courir à **5h30** du matin et ce matin, exceptionnellement, elle y était allée à 4h30 parce qu'elle avait une réunion tôt dans la matinée.

Message édité par WeltG le 31-10-2011 à 17:18:20

Et un an après les faits dans le Figaro CB a fourni une explication différente sur l'heure très matinale du jogging de sa femme: cette fois-ci il dit qu'elle sortait toujours faire son jogging à 4H30. La première explication était peu crédible: en général les secrétaires ne participent pas aux réunions. Et quand bien même elle y aurait été convoquée, pourquoi la réunion aurait-elle eu lieu avant l'heure habituelle d'ouverture du cabinet? C'est pourquoi CB a donné une autre explication mais la deuxième n'est guère convaincante non plus car les cabinets d'avocats n'ouvrent pas à 8 heures, et même les accros au jogging ne sortent pas à 4H30 du matin. Heureusement on peut vérifier les horaires auprès du garagiste qui voyait Patricia passer habituellement, auprès du livreur pour savoir s'il avait déjà vu Patricia courir dans cette tranche horaire, et auprès du cabinet d'avocats où elle travaillait.

LE FIGARO · fr

Christian BOUCHON. - C'était un lundi matin. Patricia était partie faire son jogging comme tous les matins à 4 h 30. Elle rentrait toujours à la même heure, c'est-à-dire 45 minutes plus tard. Mais, ce jour-là, elle n'est jamais revenue. À 6 heures, je regardais absolument partout. Il y avait une grande inquiétude. J'ai pris ma voiture pour essayer de la retrouver en ville. J'ai appelé les pompiers, le Samu. pour savoir si elle n'avait pas eu un accident. J'ai contacté les gendarmes. Ils sont arrivés

Pourquoi courait-elle si tôt?

Elle l'a toujours fait, tous les matins, avant d'aller au travail en bus. Elle commençait tous les jours à 8 heures.

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi l'émission de radio a été retirée du site: CB ne pouvait pas laisser co-exister deux informations contradictoires sur un point clé du crime, et il a dû intervenir auprès de la station de radio pour empêcher que l'émission soit disponible sur le site. Ce nettoyage de l'information n'a rien d'exceptionnel en politique avec les affaires « sensibles » où la vérité est parfois révélée avec candeur quand l'affaire éclate. Puis vient la version officielle et la reprise par les autres médias de la version officielle. C'est pourquoi le reportage de la série Non Éluclidé, réalisé en 2013, nous montre au début un réveil qui sonne à 4H30, tandis que la voix de PDA nous dit que c'était l'heure habituelle du jogging de Patricia alors que d'habitude elle allait courir une heure plus tard.

VI - CONCLUSION

Le scénario que nous avons établi à partir des faits connus est cohérent et explique logiquement certains éléments uniques à cette affaire que les enquêteurs de la gendarmerie avaient laissés de côté, en particulier la raison pour laquelle la Clio stationnait de façon dangereuse, et la raison pour laquelle le cadavre avait été déposé face contre terre, ce qui est une position très inhabituelle dans les annales du crime. Pour ces raisons notre hypothèse que Christian Bouchon est l'auteur de l'homicide de son épouse Patricia est confirmée.

Paris, le ~~16 février 2015~~ ~~1er juin 2015~~ ~~6 novembre 2018~~ ~~15 février 2020~~ 23 mars 2021

Rappel sur les droits d'auteur: Seul le texte est protégé. Les idées sont libres de droits.

© Brigitte Picart 2021 (kamo@runbox.com) - Tous droits réservés.